

**Appel à projet pour une activité de restaurant sur le Quai Georges Simenon  
Commune de Saint-Satur**

**Rapport d'analyse des dossiers de candidature**

## 1. Présentation de l'appel à projets

L'appel à projets porte sur une activité de restaurant sur le franc-bord de Loire - Commune de Saint-Satur.

Concernant l'emplacement, le site se situe 2, Quai de Loire Georges Simenon à Saint-Satur sur le domaine public fluvial non cadastré.

Il comprend un terrain d'une longueur d'environ 55 m sur une largeur d'environ 16,60 m. La surface avec le bâti est d'environ 480 m<sup>2</sup>.

Le bâti comprend un bâtiment principal (160 m<sup>2</sup>) entouré d'un trottoir (15 m<sup>2</sup>), un abri en bois (5 m<sup>2</sup>), un emplacement nu bordé d'une haie de troènes (200 m<sup>2</sup>), d'une terrasse (100 m<sup>2</sup>) et d'une clôture de 107 ml.

La durée de base de l'autorisation d'occupation temporaire est de cinq ans. Mais, une durée plus longue est possible pour permettre l'amortissement des investissements prévus par le candidat retenu, dans une limite de dix ans, sauf investissement très exceptionnels.

Exploitation d'un restaurant. :

Le droit d'exercer sera accordé dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

## 2. Liste des candidatures (le cas échéant)

L'appel à projets a été publié le 28 janvier 2021

L'ouverture des dossiers de candidature a été réalisée le 4 mars 2021 à 10h00.

1 dossier de candidature a été remis avant la limite fixée par l'appel à projets au 26 février 2021 à 16 heures.

N° d'ordre d'arrivée	Nom du candidat	Date, heure et mode de remise
1	Mme Valérie FLEURIET, gérante de la SARL Le Bord de Loire	12/02/2021 à 9h00 – remise contre récépissé – remise des documents au format « papier »

### **3. Commission d'analyse des candidatures**

Voir Procès verbal d'ouverture des dossiers de candidature.

### **4. Examen des dossiers de candidatures**

La commission a procédé à l'examen des dossiers de candidature, suivant les modalités définies dans l'appel à projets :

- prise en compte de l'attestation de régularité fiscale fournie par les candidats.

### **5. Analyse des dossiers de candidature**

L'analyse des dossiers de candidature est présentée dans le tableau joint.

### **6. Conclusion**

L'analyse des candidatures relève que :

- un seul candidat a remis un dossier de candidature, au contenu complet ;
- l'activité proposée apparaît conforme à l'appel à projets ;

Le Chef du service Loire sécurité risques décide, en tant que personne représentant le gestionnaire du domaine public fluvial, de retenir comme prestataire pour le restaurant : Mme Valérie FLEURIET – gérante de la SARL Le Bord de Loire.

Nevers, le - 4 MARS 2021

Le Chef du Service loire sécurité risques,



Camille GILLOT